

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2978

17 décembre 2008

SOMMAIRE

ALLTEC Participations S.A.	142905	Isofacades SA	142944
Alltec Solution Provider S.A.	142907	KBC Lease (Luxembourg) S.A.	142899
Alltec Solution Provider S.A.	142906	Keystar Investments S.A.	142909
Aran International S.A.	142900	Laumar S.A.	142909
Brafin SA	142944	Lend Lease Europe Properties, SICAF ..	142929
Buy-Out Central Europe II Management		Massena Luxembourg S.A.	142904
Sàrl	142936	Medentic S.A.	142912
Central European Growth IV Management		Messageries Paul Kraus S.à r.l.	142909
Sàrl	142936	MHL Holdings S.à r.l.	142902
Centre de Psychologie Appliquée aux		Orpalux Immobilière S.A.	142898
Transports et à leur Sécurité S.A.	142908	Palmgrove Invest S.A.	142907
Corporate Sailing S.à r.l.	142902	Pamekas Investments S.A.	142898
D Chateau VII S.à r.l.	142920	Private Holdings of Investments Luxem-	
Dental Art Dos Santos s.à r.l.	142899	bourg S.A.	142906
Dépann' Auto S.à r.l.	142899	Proteam Lux, S.à r.l.	142918
D M L S.à r.l.	142900	Salon Figaro S.à r.l.	142939
Dome S.C.A.	142900	Schaefer Vic Sàrl	142911
E.M.A.I.L. S.à r.l.	142903	SDL Brand Investments I S.à r.l.	142926
E.M.A.I.L. S.à r.l.	142901	SDL Investments I S.à r.l.	142926
Essexway S.A.	142924	SelvaFinance AG	142942
Etablissement MICHELS S.à r.l.	142901	Sherbourne Holding S.à r.l.	142908
Etablissement Osch et Fils S.à r.l.	142902	Shoe Invest Holding S.A.	142901
Euerbach S.A.	142903	Sinea Lux S.à r.l.	142911
Euerbach S.A.	142903	Société de l'Etoile S.A.	142904
Euerbach S.A.	142898	Tiledrasi S.A.	142922
Exane Funds 2	142908	Trio Invest S.A.	142911
First Commodity and Metal Trading Euro-		Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à r.l.	142913
pe S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	142910	U.M.E. S.A. (Union Manufacturière et Eu-	
Foncière Paseo S.A.	142905	ropéenne SA)	142903
Garage Demuth S.à r.l.	142901	Valletta S.A.	142907
Giolin S.A.	142906	Vantage Holding S.A.	142898
Glemine S.A.	142899	WB FSG (Luxembourg) S. à r.l.	142910
Groupe Transimmo Lux S.A.	142931	Yolito Holding S.A.	142902
Infra-Invest	142900	Zyxwa S.A.	142904
Intelligentsia Consultants Luxembourg ..	142905		

Orpalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue Wollefskiel.
R.C.S. Luxembourg B 95.501.

Les comptes annuels au 31.12.07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008135283/9499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08096. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Vantage Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 32.555.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149641/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pamekas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 94.536.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149639/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Euerbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.533.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152945/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00381. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 27.895.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008153057/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02248. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Dépann' Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 25.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEPANN' AUTO SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153058/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01715. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Dental Art Dos Santos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENTAL ART DOS SANTOS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153051/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01731. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Glemine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.826.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153044/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02346. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008151587/7241/11.

(080178803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008151588/7241/11.

(080178796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Aran International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.174.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008153033/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01963. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

D M L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 7, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 130.551.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2008.
2M CONSULTANT SARL
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette
Cabinet comptable et fiscal
Signature

Référence de publication: 2008153029/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06368. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

E.M.A.I.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 88.462.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153385/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02578. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Garage Demuth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 47.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGE DEMUTH SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153046/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01737. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Etablissement MICHELS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4598 Differdange, 16, rue Kelvert.
R.C.S. Luxembourg B 102.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENT MICHELS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153047/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01734. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Shoe Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.787.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR SHOE INVEST HOLDING S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008153037/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02244. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Corporate Sailing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 106.610.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153384/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02571. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

MHL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 89.353.

Dépôt du bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sarl
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008153031/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02251. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Etablissement Osch et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENT OSCH ET FILS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008153049/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01733. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Yolito Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.475.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOLITO HOLDING S.A.
N. THIRION / P. STANKO
Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008153043/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02242. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

E.M.A.I.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 88.462.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153386/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02582. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080180748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

U.M.E. S.A. (Union Manufacturière et Européenne SA), Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 65.201.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152946/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05488. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Euerbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.533.

Le bilan de la société au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152943/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00392. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Euerbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.533.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152944/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00389. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Massena Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008151591/7241/11.

(080178808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Société de l'Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 29.272.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE L'ETOILE S.A.
O. OUDIN / N. THIRION
Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008153040/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02246. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Zyxwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.958.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

* Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1973 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri;

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Francesco MOLARO précité.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

- De proroger le mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri; Administrateur;

* Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri; Administrateur;

Lesdits mandats prendront également fin, à l'instar à présent de tous les administrateurs, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZYXWA S.A.
Signature

Référence de publication: 2008152009/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Intelligentsia Consultants Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8086 Bertrange, 35, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 143.234.

OUVERTURE DE SUCCURSALE*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 23 octobre 2008 à 10.00 heures à Londres*

Les associés pouvant engager la maison mère à Londres, soit:

Giles BRANDON, né à Takoradi (Ghana) le 09.10.1969, demeurant à L-8086 Bertrange, Cité am Wénkel 35

Françoise NEIENS, épouse BRANDON, née à Luxembourg (L) le 10.12.1971, demeurant à L-8086 Bertrange, Cité am Wénkel 35

décident à l'unanimité d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de Intelligentsia Consultants Luxembourg.

La date de création de cette succursale est prévue pour le 3 décembre 2008.

Le gérant de cette succursale sera Monsieur Giles BRANDON, né à Takoradi (Ghana) le 09.10.1969, demeurant à L-8086 Bertrange, Cité am Wénkel 35, qui pourra engager cette succursale par sa seule signature.

Les activités principales de la succursale seront la consultance dans le domaine de la recherche du développement et de l'innovation.

Le siège de cette succursale sera établi à L-8086 Bertrange, 35, Cité Am Wénkel.

Londres, le 23 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Giles BRANDON / Françoise NEIENS

Directeur Général / Secrétaire Général

Référence de publication: 2008152333/832/27.

Enregistré à Diekirch, le 19 novembre 2008, réf. DSO-CW00192. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080179473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Foncière Paseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.555.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONCIERE PASEO S.A.

FINDI s.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. THIRION / C. FRANCOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008153042/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02240. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080179994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008151590/7241/11.

(080178812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Private Holdings of Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.358.

—
Mention rectificative du dépôt du 23 juillet 2008 (no L080106788)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008153036/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01987. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Giolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.475.

—
Mention rectificative du dépôt du 12 août 2008 (No 080118977.04)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008153034/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01977. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Alltec Solution Provider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 4, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.211.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2004

L'assemblée prend note de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur John Eischen, résidant 8, Bei der Breck, L-6180 Gonderange; ainsi que de celle du mandat de réviseur d'entreprise de la société PriceWaterhouseCoopers, B 65477 situé 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps S.à.r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008152832/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Palmgrove Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.552.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALMGROVE INVEST S.A.
EFFIGI S.à r.l. / FINDI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Représentée par Ph. STANKO / Représentée par N. THIRION
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008153039/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02247. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Alltec Solution Provider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 4, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 88.211.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

Il résulte de l'assemblée générale que Monsieur Peter Brocker a été révoqué du poste de directeur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps S.à.r.l.
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2008152831/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Valletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 111.017.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et de Président, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALLETTA S.A.
Signature

Référence de publication: 2008152010/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Sherbourne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.451.589,96.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 133.334.

—
Erratum

Dans l'acte notarié numéro 21 265 constatant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de la Société et actée par nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 septembre 2008, il y a lieu de lire au point 13 de la 2^e résolution:

Dans la version anglaise:

«*Second resolution*

[...]

13) Candover 2001 Fund GmbH & Co. KG, Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Trade and Companies Register Frankfurt am Main under number HRA 30236, [...]

Et dans la version française:

«*Deuxième résolution*

[...]

Candover 2001 Fund GmbH & Co. KG, Mainzer Landstrasse 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, enregistrée auprès du Trade and Companies Register for Frankfurt am Main sous le numéro HRA 30236 [...]

Fait à Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152830/1092/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07471. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 114.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008151589/7241/11.

(080178770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Centre de Psychologie Appliquée aux Transports et à leur Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 26, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.393.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2008.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2008153028/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Messageries Paul Kraus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

Décision

Valora Holding Austria AG, porteur des parts à 100 % de la s.à r.l. Messageries Paul Kraus, 11, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg, représentée par Monsieur Robert Gehmacher et Monsieur Adrian Häsler, a pris la décision suivante par écrit conformément aux articles 7 et 9 des statuts coordonnés:

1. Markus Voegeli ne fait plus partie du conseil de gérance avec effet au 26.09.2008.
2. Le nouveau conseil de gérance se compose des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:
Monsieur Jacques Funck, président, 79, rue des Champs, L-8053 Bertrange
Monsieur Kaspar Niklaus, Rundihale 1, CH-8707 Uetikon am See
Monsieur Christian Schock, Mülistatt 6, CH-8955 Oetwil a.d. Limmat

Fait par écrit à Anif, le 6 novembre 2008.

Pour Valora Holding Austria AG

Robert Gehmacher / Adrian Häsler

Référence de publication: 2008150699/1529/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.**Laumar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.988.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008153035/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01979. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.**Keystar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.188.

TRASTAUDIT S.A., dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125, démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme: ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 51188

Date effective: le 20 novembre 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

TRASTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008149635/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.222.

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag

Zwischen

Herrn Willi Ufer, geb. in Koblenz am 06.06.1960,

wohnhaft: Heinrich-von-Kleist-Strasse, D-61350 Bad Homburg v.d.H.. als „Kommanditist“

und

First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l., (RCS Nr. noch nicht bekannt; Gründung am 13.11.2008)

Firmensitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, als „Komplementärin“

Gründungsdatum: 19. November 2008

Gesellschaftssitz: 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

Gesellschaftszweck: Gegenstand des Unternehmens ist der An- und Verkauf sowie die Verarbeitung von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen sowie Rohstoffen und Waren im eigenen Namen und für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte zu betreiben und alle Maßnahmen zu treffen, die dem vorstehenden Unternehmensgegenstand mittelbar oder unmittelbar zu dienen geeignet sind.

Dauer der Gesellschaft: unbestimmte Zeit.

Stammkapital: EUR 10.000,00 eingeteilt in 1.000 Anteile zu je EUR 10,00

Beteiligung am Stammkapital: Herr Willi Ufer

(wie vor) EUR 9.980,00 = 998 Anteile

First Commodity and Metal Trading Europe S. à. r. l.

(wie vor) EUR 20,00 = 2 Anteile

Geschäftsführung: First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l. mit Einzelzeichnungsrecht

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008152326/756/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02548. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

WB FSG (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.366.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 novembre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 24 novembre 2008, de

Monsieur Jeffrey M. Kaplan, gérant A

- de nommer comme nouveau gérant A de la société, avec effet au 24 novembre 2008

pour une durée illimitée:

Monsieur Diego Rico, ayant adresse professionnelle c/o Westbrook Partners, 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022-1010, U. S. A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour WB FSG (Luxembourg) S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152084/9547/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Trio Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.089.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 octobre 2008

1. M, René MORIS a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaires aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. M. Hans DE GRAAF a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 28/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRIO INVEST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008152829/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Sinea Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 77.914.

—
Le bilan abrégé au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Azette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008153026/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Schaefer Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 18, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 51.991.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008153027/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Medentic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.732.

Im Jahre zweitausend und acht, am elften November.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft MEDENTIC S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-Rue, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 16. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 2452 vom 30. Dezember 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Maximilian BAQUE, Steuerfachangestellter, wohnhaft in Trier.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Solange WOLTER-SCHIERES, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Fritz SCHMITT, Kaufmann, wohnhaft in Wasserbillig.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Abänderung von Artikel 2 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermietung und Verpachtung von ärztlichen und zahnärztlichen Praxen und Einrichtung, der Vertrieb von zahnärztlichen und zahntechnischem Verbrauchsmaterial, sowie Beratungsleistungen und Abrechnungen und das zur Verfügung stellen von Personal.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen halten. Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz und intellektuelle Eigentumsrechte jeder Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dienen.“

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermietung und Verpachtung von ärztlichen und zahnärztlichen Praxen und Einrichtung, der Vertrieb von zahnärztlichen und zahntechnischem Verbrauchsmaterial, sowie Beratungsleistungen und Abrechnungen und das zur Verfügung stellen von Personal.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen halten. Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihre finanziellen Mittel auch in Grundbesitz und intellektuelle Eigentumsrechte jeder Art und Form anlegen sowie Obligationen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle und finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dienen.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BAQUE, S. WOLTER-SCHIERES, F. SCHMITT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008, Relation: LAC/2008/46569. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. November 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152594/242/60.

(080180128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.720.

In the year Two Thousand and Eight, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brandenburg Fund SICAV-FIS, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) in the form of an investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125 978, holder of 375 (Three Hundred and Seventy Five) class A shares in the share capital of the Company (the "Fund"); and

Frame Wiesbaden LLP, a private limited company incorporated under the laws of the England and Wales, having its registered office at Augusta House, Cranbrook Road, Goudhurst, Kent TN17 1DX, United Kingdom, and registered at the England and Wales Companies House under number OC329166, holder of 125 (One Hundred and Twenty Five) class B shares in the share capital of the Company ("Frame") (hereinafter together referred as the "Shareholders"),

Hereby represented by Ms Virginie Gonella, attorney, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on 29 October 2008 and 31 October 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties, represented as stated here above and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

They are the current Shareholders of Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies register under number B 129 720 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 July 2007 whose articles have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1804 dated 25 August 2007, page 86558 (the "Company").

The share capital of the Company is set at EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros), represented by 500 (Five Hundred) class A and B shares (parts sociales) in registered form with a nominal value of EUR 25 (Twenty Five Euros) each, all fully subscribed and paid up.

The Shareholders of the Company are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the following agenda:

Agenda:

- 1) Presentation and approval of the interim accounts (the "Interim Accounts");
- 2) Presentation and approval of the report of the board of directors (conseil de gérance) (the "Board's Report") relating to the valuation of the contribution in kind to the Company;
- 3) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 178,500 (One Hundred Seventy Eight Thousand Five Hundred Euros) by the issuance of a total of 7,140 (Seven Thousand One Hundred and Forty) new A and B Shares (parts sociales) (the "New A and B Shares") in the share capital of the Company, divided respectively into 5,355 (Five Thousand Three Hundred and Fifty Five) class A shares to be allocated to the Fund and 1,785 (One Thousand Seven Hundred and Eighty Five) class B shares to be allocated to Frame, each with a par value of EUR 25 (Twenty Five Euros);
- 4) Subscription and full payment of the New A and B Shares (parts sociales) with a par value of EUR 25 by contribution in kind *pro rata* their current participation in the share capital of the Company for a total amount of EUR 178,500 (One Hundred Seventy Eight Thousand Five Hundred Euros);
- 5) Decision to amend the date of the annual general shareholders' meeting from 30 June at 2.00 p.m. each year to the first Wednesday of the month of September at 2.00 p.m. each year;
- 6) Subsequent modifications of article 6.1, article 6.3 and article 9 of the articles of association of the Company further to the former resolutions;

7) Appointment of authorized signatories to record the subscription of the New A and B Shares (parts sociales) in the shareholders' register further to the capital increase by contribution in kind enacted by a Luxembourg notary; and

8) Miscellaneous.

The Shareholders reviewed the Interim Accounts of the Company as of 31 August 2008.

All having been declared, the appearing parties, holding of 100% (One Hundred percent) of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to approve the Interim Accounts of the Company as of 31 August 2008.

Second resolution

The Shareholders unanimously declare that they have had due notice and got knowledge of the Board's Report dated November 4, 2008, prior to this meeting, and they resolve to approve the said report.

Third resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 178,500 (One Hundred Seventy Eight Thousand Five Hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (Twelve Thousand Five Hundred Euros) up to EUR 191,000 (One Hundred Ninety One Thousand Euros) by creating and issuing a total of 7,140 (Seven Thousand One Hundred and Forty) New A and B Shares (parts sociales) having a nominal value of EUR 25 (Twenty Five Euros) each to be fully paid up.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to subscribe to the New A and B Shares (parts sociales) by contribution in kind as described below:

Subscription - Payment

The Fund declares to subscribe to 5,355 (Five Thousand Three Hundred and Fifty Five) class A shares (parts sociales) and to have these A shares (parts sociales) fully paid up by contribution in kind of a portion of the receivable that it holds against the Company for an amount of EUR 133,875 (One Hundred Thirty Three Thousand Eight Hundred and Seventy Five Euros); and

Frame declares to subscribe to 1,785 (One Thousand Seven Hundred and Eighty Five) class B shares (parts sociales) and to have these B shares (parts sociales) fully paid up by contribution in kind of a portion of the receivable that it holds against the Company for an amount of EUR 44,625 (Forty Four Thousand Six Hundred and Twenty Five Euros).

Allocation

List of subscribers	Total Number of Subscribed Capital		
	increase (in EUR)	A and B Shares	Amount in kind (in EUR)
Fund (75%)	133,875	5,355	133,875
Frame (25%)	44,625	1,785	44,625
Total	178,500	7,140	178,500

Description of the contribution in kind

The evidence and valuation of the contribution in kind have been confirmed to the undersigned notary by:

- The interim accounts of the Company as of 31 August 2008;
- The contribution certificates dated 29 October 2008 and 31 October 2008;

Fifth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend the date of the annual general shareholders' meeting from 30 June at 2.00 p.m. each year to the first Wednesday of the month of September at 2.00 p.m. each year.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders unanimously RESOLVE to (i) amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's share capital is fixed at EUR 191,000 (One Hundred Ninety One Thousand Euros) represented by 7,640 (Seven Thousand Six Hundred and Forty) shares (parts sociales) of EUR 25 (Twenty Five Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- 5,730 (Five Thousand Seven Hundred and Thirty) class A shares with a nominal value of EUR 25 (Twenty Five Euros) each ("Class A Shares"); and
- 1,910 (One Thousand Nine Hundred and Ten) class B shares with a nominal value of EUR 25 (Twenty Five Euros) each ("Class B Shares").

(ii) to amend article 6.3 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **6.3. Profit participation.** The Classes A and B Shares entitle their holders to the financial rights attached to the Class A Shares and the Class B Shares:

(a) The Class A Shares entitle their holders to 50% (Fifty per cent) of the net profits of the Company; and

(b) The Class B Shares entitle their holders to 50% (Fifty per cent) of the net profits of the Company".

(iii) to amend article 9 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds 25 (Twenty Five), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of September of each year, at 2.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require".

Seventh resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to appoint any authorized signatories to record the subscription of the New A and B Shares (parts sociales) in the shareholders' register further to the capital increase by contribution in kind enacted by the undersigned notary.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 4,000,-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Brandenburg Fund SICAV-FIS, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, dûment constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d' Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125 978, détenteur de 375 (Trois Cent Soixante Quinze) parts sociales de classe A dans le capital social de la Société (le «Fonds»); et

Frame Wiesbaden LLP, une limited société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Augusta House, Cranbrook Road, Goudhurst, Kent TN17 1DX, Royaume Uni, enregistrée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC329166, détenteur de 125 (Cent Vingt-Cinq) parts sociales de classe B dans le capital social de la Société («Frame») (ci-après conjointement définis comme les «Associés»),

ici représentés par Mademoiselle Virginie Gonella, avocate, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé les 29 octobre 2008 et 31 octobre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumises avec elles formalités d'enregistrement.

Les comparants, représentés tel que dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter que: ils sont les seuls Associés actuels de Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 s.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 12.500 EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 720 et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 17 juillet 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1804 du 25 août 2007, page 86558 (la «Société»).

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), représenté par 500 (Cinq Cents) parts sociales nominatives de classe A et B d'une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, les Associés, dûment représentés à cette assemblée qui est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Présentation et approbation des comptes intermédiaires de la Société;
- 2) Présentation et approbation du rapport du conseil de gérance (le «Rapport du Conseil de Gérance») concernant l'évaluation de l'apport en nature fait à la Société;
- 3) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 178.500 EUR (Cent Soixante Dix Huit Mille Cinq Cents Euros) par l'émission d'un total de 7.140 (Sept Mille Cent Quarante) parts sociales de classe A et B (les «Nouvelles Parts Sociales») dans le capital social de la Société, divisées respectivement en 5.355 (Cinq Mille Trois Cent Cinquante Cinq) parts sociales de classe A qui seront attribuées au Fonds et 1.785 (Mille Sept Cent Quatre Vingt Cinq) parts sociales de classe B qui seront attribuées à Frame, chacune d'une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros);
- 4) Souscription et complet paiement des Nouvelles Parts Sociales avec une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros) par apport en nature au pro rata de la participation actuelle des Associés dans le capital social de la Société pour un montant total de 178.500 EUR (Cent Soixante Dix Huit Mille Cinq Cents Euros);
- 5) Décision de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du 30 juin à 14.00 heures chaque année au premier mercredi du mois de septembre à 14.00 heures chaque année;
- 6) Modifications subséquentes de l'article 6.1, de l'article 6.3 et de l'article 9 des statuts de la Société;
- 7) Nomination de signataires autorisés pour enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des Associés suite à l'augmentation de capital par apport en nature effectuée par-devant notaire; et
- 8) Divers.

Les Associés ont revus les comptes intermédiaires de la Société en date du 31 août 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, les Associés détenteurs de 100% (Cent pourcent) du capital social de la Société, représentés comme il est dit ci-dessus, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité d'approuver les comptes intermédiaires de la Société au 31 août 2008.

Deuxième résolution

Les Associés déclarent avoir eu connaissance du Rapport du Conseil de Gérance du 4 novembre 2008 qui leur a été communiqué au préalable et ils décident de l'approuver.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 178.500 EUR (Cent Soixante Dix Huit Mille Cinq Cents Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros) à celui de 191.000 EUR (Cent Quatre Vingt Onze Mille Euros) en créant et émettant un total de 7.140 (Sept Mille Cent Quarante) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros), chacune entièrement libérée.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales par apport en nature tel que décrit ci-dessous:

Souscription - Libération

Le Fonds déclare souscrire à 5.355 (Cinq Mille Trois Cent Cinquante Cinq) parts sociales de classe A et payer ces parts sociales de classe A par apport en nature d'une portion de la créance qu'il détient envers la Société pour un montant de 133.875 EUR (Cent Trente Trois Mille Huit Cent Soixante Quinze Euros); et

Frame déclare souscrire à 1.785 (Mille Sept Cent Quatre Vingt Cinq) parts sociales de classe B et payer ces parts sociales de classe B par apport en nature d'une portion de la créance qu'il détient envers la Société pour un montant de 44.625 EUR (Quarante Quatre Mille Six Cent Vingt Cinq Euros).

Répartition

Liste des souscripteurs	Total Augmentation de Capital (en EUR)	Nombre de parts sociales A et B	Montant du capital souscrit en nature (en EUR)
Fonds (75%)	133.875	5.355	133.875
Frame (25%)	44.625	1.785	44.625
Total	178.500	7.140	178.500

Description de l'apport en nature

La réalité et la valeur de l'apport en nature ont été confirmées au notaire soussigné par:

- Les comptes intérimaires de la Société en date du 31 août 2008;
- Les certificats d'apport datés du 29 octobre 2008 et 31 octobre 2008.

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société du 30 juin à 14.00 heures chaque année au premier mercredi du mois de septembre à 14.00 heures chaque année.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés DECIDENT à l'unanimité de (i) modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à 191.000 EUR (Cent Quatre Vingt Onze Mille Euros) représenté par 7.640 (Sept Mille Six Cent Quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- 5.730 (Cinq Mille Sept Cent Trente) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros) chacune («Parts Sociales de Classe A»);et
- 1.910 (Mille Neuf Cent Dix) parts sociales de classe B avec une valeur nominale de 25 EUR (Vingt-Cinq Euros) chacune («Parts Sociales de Classe B».)»

(ii) modifier l'article 6.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.3. Participation aux profits.** Les Parts Sociales de Classe A et Classe B autorisent leurs porteurs au bénéfice des droits financiers attachés aux Parts Sociales de Classe A et aux Parts Sociales de Classe B:

(a) Les Parts Sociales de Classe A donnent droit pour leurs porteurs à 50% (Cinquante pourcent) des bénéfices nets de la Société; et

(b) Les Parts Sociales de Classe B donnent droit pour leurs porteurs à 50% (Cinquante pourcent) des bénéfices nets de la Société.»

(iii) modifier l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt-Cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier mercredi du mois de septembre, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Septième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de nommer des signataires autorisés pour enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des Associés suite à l'augmentation de capital par apport en nature effectuée par-devant le notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 4.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46976. — Reçu à 0.50 %: huit cent quatre-vingt-douze euros cinquante cents (892,50 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152595/242/264.

(080180088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Proteam Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.257.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt novembre

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

ont comparu:

1 ° la société à responsabilité limitée NET+ULTRA, ayant son siège à L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy, RCS Luxembourg B 56.292, représentée par son gérant unique Monsieur Guy SCHMITT, gérant de sociétés, demeurant F-57190, Audun le Tiche, 1122, avenue Salvador Allende (France), avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

2 ° la société PROTEAM Sprl, ayant son siège à I-50018, Scandicci (Italie), 20a via di Porto, représentée par son gérant Monsieur Alfredo PEVARELLO, entrepreneur, domicilié à I-36100 Vicenza (Italie), Viale Fusinato 25, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants, agissant en leurs prédites qualités, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, les associés peuvent s'adjoindre un ou plusieurs coassociés.

Art. 2. La société a pour objet le commerce, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de toutes formes de véhicules automoteurs, d'embarcations, bateaux, aéronefs, tant à Luxembourg, qu'à l'étranger, toutes transformations, modifications, installations d'équipement, d'aménagements, de carrosserie et réparations, ainsi que le montage d'accessoires et de pièces de rechange.

La participation à des manifestations, exhibitions, show où compétitions sportives, l'organisation, le sponsoring, les demandes d'obtention de licences et autorisations auprès des instances et autorités sportives nationales et internationales.

L'organisation de réunions et cours de formation.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques, qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de PROTEAM LUX, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par les associés comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par la majorité des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la gestion journalière de la société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la signature du seul gérant, et en cas de pluralité de gérant, la société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 9. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par les associés réunis en assemblée.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteindra le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est selon le cas, déduction faite de la réserve, porté aux résultats reportés ou versé à un fonds de réserve extraordinaire de la société ou réparti entre les associés.

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les associés réunis en assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- NET+ULTRA SàRL, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
- PROTEAM Sprl, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant unique Monsieur Guy SCHMITT, gérant de sociétés, né à Chelles (France), le 21 septembre 1960, demeurant F-57190, Audun le Tiche, 1122, avenue Salvador Allende (France).
- 4.- Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alfredo Pevarello, Guy Schmitt, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 novembre 2008, LAC/2008/46971. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008152630/202/115.

(080180243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

D Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.955.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VII CI Strandbrook, LLC, a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, Delaware 19904, U.S.A., registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 4373595 (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Vincenzo ARNO, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in New York on November 21st, 2008.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of D Chateau VII S. à r. l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 33, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.955 (the Company), incorporated on November 15th, 2006 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association C - N° 241 of February 23rd, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each in the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. that the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder is worded as follows:

1. Modification of the financial year, to the effect that it begins on January 1st and ends on December 31st of each year;

2. Subsequent amendment of articles 23 and 24 of the Company's bylaws;

3. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year so that it should from now on begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Therefore the running financial year which started on December 1st, 2007 shall exceptionally end on December 31st, 2008.

Second resolution

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend articles 23 and 24, first sentence of the bylaws of the Company so that they shall henceforth have the following wording:

" **Art. 23.** The Company's financial year begins on January 1st and ends December 31st of each year."

" **Art. 24, first sentence.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities."

There being no further business the meeting was closed.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VII Cl Strandbrook, LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware (limited liability company), avec siège social au c/o NATIONAL REGISTERED AGENTS, INC., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès du Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4373595 (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Vincenzo ARNO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York le 21 novembre 2008.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de D Chateau VII S. à r. l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.955 (la Société), constituée le 15 novembre 2006 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 241 du 23 février 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. que l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique est libellé comme suit:

1. Modification de l'année sociale de sorte à ce qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année;

2. Modification afférente des articles 23 et 24 des statuts de la Société;

3. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte à ce qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

En conséquence l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} décembre 2007 se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier les articles 23 et 24 première phrase, des statuts de la Société de telle sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 23.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

" **Art. 24, première phrase.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Arno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 27 novembre 2008, LAC/2008/47696. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008151752/5770/114.

(080179261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Tiledrasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 94.278.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "TILEDRAZI S.A.", R.C.S. Luxembourg B 94.278, having its registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated June 18th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 765 of July 21st, 2003. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated July 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2050 of August 23rd, 2008.

The meeting is presided by Mr Marc LAGESSE, accountant, residing professionally at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, employee, with same professional address.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the fifteen thousand five hundred (15.500) shares with a par value of two euro (2.- EUR) each, representing the total capital of thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Change of the Company's financial year from current financial year running from April 1st to March 31st to a financial year running from January 1st to December 31st of the same year and subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation;

2) Change of the date of the annual General Meeting to the last Friday in the month of June each year at 10.00 a.m. and subsequent amendment of Article 9, first paragraph of the Articles of Incorporation;

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolves to change the Company's accounting year from current accounting year running from April 1st to March 31st to an accounting year running from January 1st to December 31st of the same calendar year.

Therefore the accounting year which started on April 1st, 2008 will end on December 31st, 2008.

As a consequence, Article 8 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the 1st of January and end on the 31st of December of the same year."

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the annual General Meeting to the last Friday in the month of June each year at 10.00 a.m..

As a consequence, Article 9, first paragraph, of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 9. first paragraph.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday in the month of June each year at 10.00 a.m.."

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction anglaise du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TILEDRA S.A.", R.C.S. Luxembourg B 94.278, avec siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 765 du 21 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2050 du 23 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc LAGESSE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la fin de l'année sociale de la Société de l'année sociale actuelle du 1^{er} avril au 31 mars vers une année sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et modification subséquente de l'article 8 des statuts;

2) Changement de la date de l'Assemblée Générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures et modification subséquente de l'article 9, paragraphe 1^{er} des statuts;

3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'exercice sociale de la Société de l'exercice social actuel du 1^{er} avril au 31 mars vers un exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

En conséquence l'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

En conséquence, l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle au dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

En conséquence, l'article 9, paragraphe 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 9. paragraphe 1^{er}.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: M. Lagesse, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48168. - Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152444/5770/115.

(080179853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Essexway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.593.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Has been held an extraordinary general meeting in presence of the sole shareholder of the company "Essexway S.A.", with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, dated December 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 247 dated March 2nd, 2004. The articles of the Company have never been modified. The Company is registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 98.593.

The assembly is presided by Mr Eric GILSON, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Madame Sylvie DUPONT, with professional address in Luxembourg.

The office such constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. That the sole shareholder is represented by a proxy and the attendance list signed "ne varietur" by the proxy holder, by the office of the meeting and the notary. The proxy will be registered with this deed.

II. That all the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the sole shareholder has been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company "Essexway S.A." into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers;
- 3) Full and entire discharge to be given to the directors and the auditor;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt all the actions of the Company, the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting also grants full discharge to the Company auditor for the execution of his mandate.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire en présence de l'actionnaire unique de la société anonyme "Essexway S.A.", avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 2 mars 2004 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.593.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric GILSON, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté par une procuration et la liste de présence les deux signées "ne varietur" par son mandataire ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la société "Essexway S.A.;"
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire au compte;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building , 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama (le "Liquidateur") auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'actionnaire unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par ses administrateurs, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

L'Assemblée décide aussi de donner décharge au commissaire aux comptes pour les actes posés dans le cadre de son mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Gilson, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 novembre 2008, LAC/2008/47965. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152391/5770/116.

(080179949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**SDL Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SDL Brand Investments I S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "SDL Brand Investments I S.à r.l.", a "société à responsabilité - limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 123.059, incorporated by deed enacted on the December 14, 2006, published in Memorial C, number 670 of April 20, 2007, on page 32150.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list.

That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To change the name of the company into "SDL Investments I S.à r.l."
- 2.- To amend article 2 of the Articles of Association.
- 3.- Increase of the Issued share capital by an amount of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand and fifty euro) to EUR 192,500 (one hundred ninety two thousand and fifty hundred euro) by the issue of 7,200 (seven thousand and two hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty euro) each, having the same rights as the already existing shares, by a contribution in cash.
- 4- To amend article 8 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company, from "SDL Brand Investments I S.a r.l." into "SDL Investments I S.a r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 2. The Company's name is SDL Investments I, S.à r.l.

Third resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 192,500 (one hundred ninety two thousand and fifty hundred euro) by the issue of 7,200 (seven thousand and two hundred) new shares with a par value of EUR 25 (twenty euro) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Star SDL Holdings S.à r.l.", represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 7,200 (Seven thousand and two hundred) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 180,000 (one hundred eighty thousand euro), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article height of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 192,500.- (one hundred ninety two thousand and five hundred euro), represented by 7,700 (seven thousand and seven hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euro) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SDL Brand Investments I S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du

Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.059, constituée suivant acte reçu le 14 décembre 2006, publié au mémorial C, n°670 du 20 avril 2007, page 32150.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire, M. Hubert JANSSEN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hubert JANSSEN, prénommé.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en "SDI Investments I S. à r.l."

2.- Modifier l'article 2 des statuts.

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 180.000 (cent quatre-vingt mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro) à EUR 192,500 (cent quatre-vingt douze mille cinq cent euro) par l'émission de 7.200 (sept mille deux cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes auparavant, par apport en numéraire.

4.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "SDL Brand Investments I S.à r.l." en "SDL Investments I S. à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera SDL Investments I S.à r.l.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 180.000 (cent quatre vingt mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) à EUR 192.500 (cent quatre-vingt douze mille cinq cent euro) par l'émission de 7.200 (sept mille deux cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, ayant les mêmes droits que les parts existantes auparavant, par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "Star SDL Holdings S.à r.l.", représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 7.200 (sept mille deux cent) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 180.000 (cent quatre-vingt mille euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 192.500,- (cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euro), représenté par 7.700 (sept mille sept cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2008. LAC/2008/41820. — Reçu à 0.50%: neuf cents euros (€ 900,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152578/211/134.

(080180229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Lend Lease Europe Properties, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.042.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Cote d'Eich, RCS Luxembourg B 80.200, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "LEND LEASE EUROPE PROPERTIES SICAF", a Luxembourg public limited company constituted as an investment company with fixed capital, with registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 79.042, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Junglinster, dated November 21, 2000, published in the Memorial C number 22 of January 12, 2001.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at FOURTY THOUSAND EUROS (EUR 40,000.-) represented by FOUR THOUSAND (4,000) shares of a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each.

3 - "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A." prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prenamed, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

In its capacity as liquidator of the Company the pre-named declares having thorough knowledge of the articles of incorporation and of the financial situation of the Company. With the approval of debtors, all debts have been taken over by the sole shareholder "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A."

7.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prenamed, presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8 - "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prenamed, appoints as auditor to the liquidation the company KPMG Audit, société à responsabilité limitée, with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, and asks such company to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of November 12, 2008, "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A." accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge,

without reserve or restriction to KPMG Audit S.à.r.l, pre-named, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

9 - "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A." prenamed, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

10.- Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

11.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RCS Luxembourg B 80.200, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Lend Lease Europe Properties SICAF", une société anonyme constituée en tant qu'une société d'investissement à capital fixe, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.042, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 22 du 12 janvier 2001.

2.- Le capital social de la Société est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000,-) représenté par QUATRE MILLE (4.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

3.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, la société prédésignée déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", seule actionnaire de la société.

7 - "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prédésignée, présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8 - "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A." prédésignée nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 12 novembre 2008, "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A." en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à KPMG Audit, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9 - "LEND LEASE EUROPE REAL ESTATE ADVISORS S.A.", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

11.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Constation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 novembre 2008. LAC/2008/46103. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008152639/202/129.

(080179955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Groupe Transimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9517 Weidingen, 38, rue Eisknippchen.

R.C.S. Luxembourg B 143.262.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Frédéric Théral, né le 10 avril 1971 à Liège, résidant au 38, rue Eisknippchen, L-9517 Weidingen,

ici représenté par M^e Julien Leclère, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2008.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Groupe Transimmo Lux S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Weidingen, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'achat, la vente, la location en courte et longue durée, l'importation et l'exportation, la commercialisation de tous véhicules à moteur et plus particulièrement tous produits touchant à l'automobile ou à la navigation.

4.2. La Société peut également acquérir, développer, promouvoir, vendre, gérer et/ou louer, et effectuer toutes les opérations liées à des biens immobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3. La Société pourra également prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - quorum - procurations - avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Encas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique . Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

16. Représentation.

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, de tout administrateur ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15.1 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en juin 2010.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

	Actions
(1) Monsieur Frédéric Théral, prénommé:	310
Total:	310

Les actions ont été libérées à concurrence d'un quart par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.700,- Euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 3;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs pour une période de six ans:

- Monsieur Frédéric Théral, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué;
- Madame Angelina Giglio, née le 26 mai 1950 à Palerme, Italie, résidant au 395, chaussée de Tongres, 4000 Liège, en qualité d'administrateur:

- Madame Marie-Therese Giontarelli, née le 8 juin 1971 à Liège, Belgique, résidant au 2, rue Baudrihay, 4630, Soumagne, Belgique, en qualité d'administrateur.

- (iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

- Madame Angélique Tibo, née le 22 juin 1972 à Waremmes, Belgique, résidant au 14, rue de l'Eglise, B-4537 Verlainne, Belgique.

- (v) le siège social de la Société est fixé au 38, rue Eisknippchen, L-9517, Weidingen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LECLERE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47065. — Reçu à 0,5%: cent cinquante cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152613/211/274.

(080180318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Buy-Out Central Europe II Management Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Central European Growth IV Management Sàrl).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.964.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company CENTRAL EUROPEAN GROWTH IV MANAGEMENT Sàrl (the "Company") (the "Meeting"), a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.964.

The Company was incorporated under the corporate name of Growth Central Europe IV Management on 21 September 2007, by a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C - n° 2304 on 15 October 2007.

The Meeting is presided by Ms Virginie Gonella, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Gaëla Conrad, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer Ms Gaëla Conrad, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

I) The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxyholder of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the board of the present Meeting.

The proxies given by the represented shareholders shall remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the undersigned notary.

II) As a result of the aforementioned attendance list all shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

III) The agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of the corporate name of the Company from "Central European Growth IV Management Sàrl" into "Buy-Out Central Europe II Management Sàrl"; and subsequent amendments of the articles of association of the Company;
2. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company to reflect the change of corporate name of the venture capital investment company managed by the Company from "Central European Growth IV S.C.A., SICAR" into "Buy-Out Central Europe II S.C.A., SICAR";
3. Acknowledgement of the resignation of Mr Herbert Herdlicka from his function of director (gérant) of the Company as of 24 September 2008;
4. Ratification of the cooptation of Mr Egmont Fröhlich in replacement for Mr Herbert Herdlicka as director (gérant) of the Company as resolved by circular resolution of the board of directors (conseil de gérance) dated 2nd October 2008;
5. Discharge given to Mr Herbert Herdlicka for the execution of his mandate as director (gérant) of the Company; and
6. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company from "Central European Growth IV Management Sàrl" into "Buy-Out Central Europe II Management Sàrl".

Second resolution

The Meeting resolves, as a result of this first resolution, to amend "Article 4: Denomination" of the articles of association of the Company, so that Article 4 henceforth reads as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Buy-Out Central Europe II Management Sarl"."

Third resolution

The Meeting resolves to amend "Article 2: Corporate object" of the articles of association of the Company because of the amendment of the corporate name of the investment company in risk capital managed by the Company, so that Article 2 henceforth reads as follows:

" **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the constitution, operation and management of the limited partnership by share (société en commandite par actions) Buy-Out Central Europe II S.C.A., SICAR, a venture capital investment company with an authorised fixed capital and with its registered office in Luxembourg (hereinafter the "SICAR").

The Company is responsible for ensuring that the SICAR is always managed and operated, and that its investment portfolio is always managed (under the supervision and authority of the General Partner), so that the SICAR is in compliance with the Law and with the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), at all times.

The Company may borrow in any form and may proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and also to the issuance of debentures.

It may also grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property."

Fourth resolution

The Meeting resolves to ratify the resignation of Mr Herbert Herdlicka of his function of director (gérant) within the Company, effective since 24 September 2008.

Fifth resolution

The Meeting resolves to ratify the cooptation for an undefinite period of Mr Egmont Fröhlich, born on 1st June 1966 in Wien (Austria), Senior Partner, residing in A-1190 Wien, Barawitzkagasse 18/20 (Austria), au poste, as director (gérant) of the Company in replacement for Mr Herbert Herdlicka as resolved by circular resolution of the board of director on 24 September 2008.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant discharge to Mr Herbert Herdlicka for the execution of its mandate as director (gérant) of the Company.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Statement - Evaluation - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le treizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Central European Growth IV Management Sàrl (la "Société") (l'"Assemblée"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.964.

La Société a été constituée sous la dénomination sociale de Growth Central Europe IV Management le 21 septembre 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C - n° 2304 en date du 15 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Mlle Virginie Gonella, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Mlle Gaëla Conrad, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Mlle Gaëla Conrad, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I) Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée.

Resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Central Europe IV Management Sàrl" en "Buy-Out Central Europe II Management Sàrl" et amendements consécutifs des statuts de la Société;

2. Amendement de l'article 2 des statuts de la Société pour refléter le changement de dénomination sociale de la société d'investissement en capital à risque gérée par la Société de "Central European Growth IV S.C.A., SICAR" en "Buy-Out Central Europe II S.C.A., SICAR";

3. Prise d'acte de la démission de M. Herbert Herdlicka de sa fonction de gérant de la Société depuis le 24 septembre 2008;

4. Ratification de la cooptation de M. Egmont Frölich en remplacement de M. Herbert Herdlicka en tant que gérant de la Société tel que décidée par résolution circulaire du conseil de gérance en date du 2 octobre 2008;

5. Décharge donnée à M. Herbert Herdlicka pour l'exécution de son mandat de gérant de la Société; et

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le nom de la Société de "Central European Growth IV Management Sàrl" en "Buy-Out Central Europe II Management Sàrl".

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence de cette première résolution, de modifier l'"Article 4: Dénomination" des statuts de la Société, cet Article 4 sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Buy-Out Central Europe II Management Sàrl"."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'"Article 2: Objet social" des statuts de la Société suite au changement de nom de la société d'investissement en capital à risque, cet Article 2 sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de la société en commandite par actions Buy-Out Central Europe II S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant un capital fixe et un siège social établi à Luxembourg (ci-après la "SICAR").

La Société doit s'assurer que la SICAR soit gérée en permanence et que son portefeuille d'investissements soit, à tout moment, géré en conformité avec les dispositions de la Loi et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instrument de dette.

La Société peut accorder une assistance aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la démission de M. Herbert Herdlicka de sa fonction de gérant au sein de la Société, effective depuis le 24 septembre 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation pour une durée indéterminée de M. Egmont Fröhlich, né le 1^{er} juin 1966 à Vienne (Autriche), Senior Partner, demeurant à A-1190 Vienne, Barawitzkagasse 18/20 (Autriche), au poste de gérant de la Société en remplacement de M. Herbert Herdlicka telle que décidée par résolution circulaire du conseil de gérance en date du 2 octobre 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à M. Herbert Herdlicka pour l'exercice de son mandat en tant qu'administrateur de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société ou qui reviennent à sa charge, en raison du présent acte, est estimé à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Virginie Gonella, Gaëla Conrad, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 octobre 2008, LAC/2008/41867. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008151745/202/173.

(080179584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Salon Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 8, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 143.098.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Petra KUBIAK, Friseurmeisterin, geboren in Bollendorf, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. September 1962, Ehegattin von Herrn Romain HAMMANN, wohnhaft in L-6471 Echternach, 8, rue du Pont.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie, mit Wirkung zum 1. Januar 2009, gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Salon Figaro S.à r.l." ("die Gesellschaft") gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen ("die Statuten"), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb eines Friseursalons, sowie der Verkauf von Artikeln der Friseurbranche, Parfümerie-, Kosmetik- und Modeartikeln.

Des Weiteren kann die Gesellschaft jegliche kommerziellen Aktivitäten, welche im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes vom 9. Juli 2004 über das Niederlassungsrecht sind, ausüben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach, (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Zweigstellen oder Agenturen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss des Geschäftsführers oder durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorkaufsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft.

Art. 7. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen eine Person ernennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 8. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden.

Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung, die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel der von den Überlebenden gehaltenen Anteile vertritt, beschließt. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendenten, Deszendenten oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 9. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 10. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben können, unter keinen Umständen, Siegel an den Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt, welche deren Befugnisse die Dauer ihres Mandates bestimmt.

Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten unter authentischem oder privatschriftlichem Dokument ausstellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 13. Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 15. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Statuten benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, sofern diese wenigstens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 16. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttungen von Gewinnen

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann entscheiden, Abschlagsdividenden auszuzahlen.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar 2009 und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin Frau Petra KUBIAK, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6471 Echternach, 8, rue du Pont.
- 2) Frau Petra KUBIAK, Friseurmeisterin, geboren in Bollendorf, (Bundesrepublik Deutschland), am 18. September 1962, Ehegattin von Herrn Romain HAMMANN, wohnhaft in L-6471 Echternach, 8, rue du Pont, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.

3) Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gez.: KUBIAK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2008, Relation GRE/2008/4614. Reçu soixante-deux euros 0,50 % = 62 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 21. November 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148674/231/131.

(080175772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

SelvaFinance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.355.

AUFLOSUNG

Im Jahre zweitausendacht Den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft italienischen Rechts SELVA SPA, mit Sitz in Italien, Bozen, Via Negrelli 4,

hier vertreten durch Herrn David SANA, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn David SANA, vorbenannt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft "SelvaFinance AG", mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 79355, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den damals in Hesperingen (Grossherzogtum Luxemburg), jetzt in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg) residierenden Notar Gérard LECUIT am 1. Dezember 2000 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 491 vom 29. Juni 2001;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "SelvaFinance AG", vorbenannt, einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) beträgt, aufgeteilt in einhundert (100) Inhaberaktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-);

3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft "SelvaFinance AG" ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "SelvaFinance AG", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva, hauptsächlich bestehend aus drei Beteiligungen:

- 99,9% der Selva America Corporation, Gesellschaftskapital US \$ 50.000,-, mit Sitz in High Point, North Carolina, (Vereinigte Staaten von Amerika), im Nominalwert von US \$ 49.950,-;

- 100% der Selva Project GmbH, Gesellschaftskapital Euro 300.000,-, mit Sitz in Peterskirchen, Dorfstrasse 20 (Deutschland), im Nominalwert von Euro 300.000;

- 45% der Selva Middle East LLC (Limited Liability Company), Gesellschaftskapital AED 6.000.000,-, mit Sitz in Dubai (EAU), im Nominalwert von AED 2.700.000,-, d.h. 2.700 Aktien in Nominalwert von AED 1.000,-;

und sämtliche Passiva der Gesellschaft "SelvaFinance AG" übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "SelvaFinance AG" besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "SelvaFinance AG" gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "SelvaFinance AG" somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass die einhundert (100) Inhaberaktien der Gesellschaft "SelvaFinance AG" annulliert worden sind;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "SelvaFinance AG" für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf siebenhundertfünfzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Komparentin diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist der deutsche Text massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Follows the English translation of the German text:

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company under Italian law SELVA SPA, with its registered office in Italy, Bozen, Via Negrelli 4, here represented by Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

1.- that the public limited company (Aktiengesellschaft) "SelvaFinance AG", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 79355, was incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 1, 2000, published in the Mémorial C number 491 of June 29, 2001;

2.- that the corporate capital of the company "SelvaFinance AG", pre-named, presently amounts to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) divided into one hundred (100) bearer shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each;

3.- that the appearing party is the holder of all the shares of the company "SelvaFinance AG";

4.- that the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "SelvaFinance AG" which has discontinued all activities.

5.- that the appearing party declares that it has taken over all assets, comprising especially three participations:

- 99,9% of Selva America Corporation, corporate capital US \$ 50,000.-, with its registered office in High Point, North Carolina, (United States of America), with a nominal value of US \$ 49,950.-;

-100% of Selva Project GmbH, corporate capital Euro 300,000.-, with its registered office Peterskirchen, Dorfstrasse 20 (Germany), with a nominal value of Euro 300,000.-;

- 45% of Selva Middle East LLC (Limited Liability Company), corporate capital AED 6,000,000.-, with its registered office in Dubai (EAU), with a nominal value of AED 2,700,000.-, i.e. 2,700 shares with a nominal value of AED 1,000.-;

and all liabilities of the company "SelvaFinance AG";

6.- that it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company "SelvaFinance AG" and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company "SelvaFinance AG" even if unknown at present;

7.- that the liquidation of the company "SelvaFinance AG" is completed and that the company is to be construed as definitely terminated;

8.- that full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates;

- 9.- that the one hundred (100) bearer shares of the company "SelvaFinance AG" have been cancelled;
 10.- that the corporate documents of the dissolved company "SelvaFinance AG" shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks German and English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: SANA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008, Relation GRE/2008/4720. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. Dezember 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008152643/231/109.

(080179876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Isofacades SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3824 Schifflange, 29, Um Benn.

R.C.S. Luxembourg B 50.701.

Le bilan abrégé au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Azette, le 5 décembre 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Azette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008153030/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Brafin SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 62.326.

Mention rectificative du dépôt du 13 août 2008 (No L080119813.04)

Le bilan modifié au 31.12.2007, les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2008153032/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01955. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.